



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Démographie médicale sur l'île d'Oléron et prise en charge du diabète

Question orale n° 778

#### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la démographie médicale sur l'île d'Oléron et sur la problématique du diabète. Tout d'abord, le départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes de l'île d'Oléron inquiète l'ensemble des médecins de l'île. En effet, la charge de travail est déjà difficilement gérable, surtout en période estivale. Ainsi, il apparaît urgent de renouveler l'offre en médecine générale. La maison médicale de garde, pourtant créée pour répondre à ce problème, manque cruellement d'effectifs. Effectivement, il semble que ce soient des médecins à la retraite qui assure une partie des gardes. De plus, le système de sécurité de la maison médicale de garde est obsolète, ne permettant pas aux médecins de pratiquer en toute sérénité. S'agissant du diabète, environ 5 % de la population est atteinte par cette maladie, soit du diabète de type 1, soit du diabète de type 2. Or le département de la Charente-Maritime est bien moins desservi en soins. Il n'y a que 0,6 centres de soins avec un service endocrinologie pour 100 000 habitants. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour garantir des soins de qualité.

#### Texte de la réponse

##### DÉMOGRAPHIE MÉDICALE SUR L'ÎLE D'OLÉRON

**M. le président.** La parole est à M. Didier Quentin, pour exposer sa question, n° 778, relative à la démographie médicale sur l'île d'Oléron.

**M. Didier Quentin.** Monsieur le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, je voudrais vous interroger sur les problèmes récurrents liés à la démographie médicale. Dans le pays royannais comme sur l'île d'Oléron, dans ma circonscription, les professionnels de santé et la population s'inquiètent des départs à la retraite de plusieurs médecins généralistes qui n'ont pas de remplaçant.

À titre d'exemple, l'île d'Oléron, dont la population s'établit à un peu plus de 20 000 habitants l'hiver mais s'élève à plus 200 000 l'été, compte seulement vingt-six médecins généralistes, dont vingt et un sont proches de la retraite. Faute de nouveaux praticiens, les gardes sont souvent assurées, ces derniers temps, par des médecins retraités.

La suppression du numerus clausus pour l'accès aux études de médecine ne suffira pas à elle seule, du moins à court terme, à répondre à la pénurie de médecins généralistes, voire à celle de spécialistes.

Cette situation est de plus en plus mal vécue par nos concitoyens, qui sont dans l'incapacité de trouver un médecin généraliste référent, les praticiens déjà installés étant eux-mêmes, si je puis dire, saturés de patients. On m'a même signalé des difficultés pour faire établir des certificats de décès, les délais pour effectuer les constatations nécessaires atteignant parfois plusieurs jours.

Par ailleurs, les problèmes de démographie médicale touchent aussi la spécialité de cardiologie au centre

hospitalier de Royan. Bien qu'un groupement hospitalier de territoire ait été créé, il est urgent de recruter des cardiologues. Seul un service de médecine à orientation cardiaque existait à Royan. Faute d'un nombre suffisant de cardiologues, il vient d'être transformé en service de lits polyvalents. C'est très insuffisant pour cette ville et pour son agglomération, qui comptent une importante population âgée et accueillent une fréquentation touristique considérable. Cela a pour conséquence d'engorger encore plus le service des urgences du centre hospitalier de Royan, et les soignants se retrouvent souvent confrontés à des citoyens très agressifs.

Je serais donc reconnaissant au Gouvernement de me préciser s'il est envisageable d'expérimenter, dans l'île d'Oléron et le pays royannais, le dispositif des internes ou médecins salariés assurant des permanences de médecine générale, qui est prévu par le plan « ma santé 2022 ». En outre, est-il possible de recommander à l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine de pourvoir au recrutement d'un ou de deux cardiologues supplémentaires pour le centre hospitalier de Royan ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.** Monsieur le député, le défi démographique que nous avons à relever est important : quel que soit le domaine médical considéré, le nombre de médecins généralistes ou spécialistes en accès direct exerçant en libéral diminue régulièrement depuis 2010, et cette baisse est susceptible de se poursuivre jusqu'en 2025. Pour cette raison, nous avons lancé, dès octobre 2017, le plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires, qui comporte un panel de solutions, adaptables à chaque contexte local, car la réponse aux difficultés démographiques ne peut pas être unique ni homogène sur tout le territoire.

Depuis lors, des dynamiques de mobilisation et de coopération ont été engagées localement. Elles ont permis d'enregistrer de premiers progrès sur le terrain. La stratégie « ma santé 2022 », annoncée par le Président de la République en septembre dernier, a donné un nouvel élan, en accélérant la mise en place de certains dispositifs prévus par ce plan, à commencer par les communautés professionnelles territoriales de santé – CPTS –, et en proposant des leviers supplémentaires pour libérer du temps médical et redynamiser les soins de proximité.

Je pense notamment à la création de 4 000 postes d'assistants médicaux dont le rôle sera de seconder et d'appuyer les médecins dans un ensemble de tâches administratives et soignantes. Un accord a été signé le week-end dernier à ce sujet par les principales organisations concernées.

Je pense également au déploiement de 400 médecins généralistes dans des territoires considérés comme prioritaires, en exercice partagé entre une structure hospitalière et une structure ambulatoire, ou comme salariés d'un centre ou d'un établissement de santé.

Sur l'île d'Oléron, cette politique se traduit concrètement par un réel développement des structures d'exercice coordonné, qui constituent, on le sait, un fort levier d'attractivité. Un centre de santé et deux maisons de santé pluriprofessionnelles ont ouvert en 2018, et deux autres projets sont en cours, dont vous avez probablement connaissance. Cette politique se traduit aussi par la mise en place de consultations avancées de spécialistes au sein du centre hospitalier local de Saint-Pierre, en pneumologie, orthopédie et urologie.

Vous avez évoqué les difficultés liées à l'importante variation saisonnière de la population. Les CPTS peuvent apporter une réponse à cet égard, dans la mesure où elles permettent aux professionnels de santé de s'organiser et de travailler en coordination sur un territoire plus large que celui de leur patientèle.

S'agissant des patients diabétiques, dont la prise en charge, je le sais, vous préoccupe, je vous indique que la création des infirmiers en pratique avancée, disposant de compétences élargies pour le suivi des patients chroniques, a fait partie des premières mesures emblématiques prises dans le cadre du plan.

En Nouvelle-Aquitaine, la politique régionale vise à organiser l'offre de façon à éviter aux patients les ruptures de parcours, en renforçant le maillage des maisons de santé pluriprofessionnelles, en facilitant l'accès aux

consultations spécialisées – en s'appuyant au besoin sur la télé médecine, qui constitue un élément important du plan « ma santé 2022 », ou la mise en place de consultations avancées – et en déployant l'éducation thérapeutique du patient.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 778

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 juin 2019](#)

**Réponse publiée le :** 19 juin 2019, page 6116

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 juin 2019](#)